



Date 1er avril 2026

## ALTIS Groupe SA : livraison du rapport de revue indépendante

**Commandé en novembre dernier, le rapport d'expertise concernant la situation d'ALTIS Groupe SA a été réceptionné par le Conseil municipal début mars. Celui-ci a été présenté à la Commission de gestion la semaine passée alors qu'une information a été transmise au Conseil général du 1<sup>er</sup> avril.**

Lors de sa séance du 3 mars 2026, le Conseil municipal de Val de Bagnes a pris connaissance du rapport de revue indépendante d'ALTIS Groupe SA, réalisé par le cabinet d'expertise PricewaterhouseCoopers (PwC). Pour rappel, en avril 2025, les Autorités communales ont été informées de la situation financière délicate du groupe ALTIS, dont la Commune est actionnaire majoritaire. Entre mai et novembre 2025, différentes mesures ont été prises afin de stabiliser la situation du groupe qui assume également certains services régaliens de la Commune. En fin d'année 2025, le Conseil municipal a décidé de mandater une expertise indépendante afin d'évaluer l'entreprise, d'analyser l'origine des difficultés identifiées et de disposer d'éléments objectifs pour orienter les décisions futures.

### Le rapport de revue

Intitulé « Rapport de revue indépendante d'ALTIS Groupe SA », le document de 66 pages a été remis au Conseil municipal et présenté lors d'une séance à laquelle les administrateurs délégués et une partie de la direction d'ALTIS Groupe SA étaient également conviés. Cette revue a été réalisée selon le périmètre défini par la Commune et porte notamment sur :

- l'analyse de la situation initiale du groupe,
- l'examen des structures de gouvernance interne,
- des recommandations,
- ainsi que des éléments relatifs à la stratégie du propriétaire.

### Un travail conjoint des commissions des finances et « énergie »

Lors de sa séance du 3 mars 2026, le Conseil municipal a chargé la Commission des finances (COFI) et la Commission « énergie » de l'Exécutif de procéder à une analyse approfondie du rapport et de lui proposer une feuille de route pour les semaines et les mois à venir. Ce travail doit notamment porter sur :

- les besoins complémentaires en informations et en analyses,
- la priorisation et la faisabilité des 23 recommandations formulées par l'auditeur,
- la gouvernance future du groupe ALTIS
- les orientations à envisager concernant d'éventuelles mesures financières à soumettre au Conseil général.

Sur cette base, le Conseil municipal prendra connaissance des orientations proposées par les commissions et décidera des suites à donner, en coordination avec le Conseil général, lequel avait accepté, le 8 octobre 2025, le principe d'un ensemble de mesures destinées à contribuer à l'assainissement de la société.

### **Restructurations et adaptations**

Le rapport de PwC démontre, entre autres, que depuis mars 2025, ALTIS a consenti d'importantes restructurations managériales, des réadaptations de ses missions ainsi que des ajustements dans ses choix de produits. Autre élément jugé essentiel par le Conseil municipal : à ce stade, rien ne laisse à penser que des actes malveillants, commis volontairement, aient conduit à la situation de surendettement.

### **Des premières mesures**

Fin mars, le Conseil municipal s'est accordé à l'unanimité sur la nécessité de poursuivre certaines investigations et d'approfondir les analyses de l'auditeur selon ses recommandations dans l'optique de repartir sur des bases solides. Un mandat complémentaire sera ainsi commandé à PwC dans les prochains jours.

Suivant une autre recommandation de l'auditeur, le Conseil municipal souhaite clarifier la place des représentants communaux au sein du groupe. Ainsi, la commune de Val de Bagnes proposera ses représentants à l'Assemblée générale du groupe ALTIS prévue en juin.

Dans l'exercice de sa mission de haute surveillance, la commission de gestion du Conseil général sera invitée à consulter le rapport dans son intégralité. En ce qui concerne le public, la commune a l'obligation légale de délivrer une version partiellement accessible en procédant à un caviardage (anonymisation) conformément au principe de proportionnalité (art. 16 LIPDA). Ce travail, qui nécessitera des validations formelles, prendra quelques semaines, avant de permettre la diffusion du document.

L'Exécutif a également décidé de s'assurer les services d'un spécialiste externe qui puisse accompagner la Commune dans l'adaptation de la gouvernance en matière énergétique. Les nombreux enjeux à venir dans ce domaine nécessitent une organisation claire et efficiente. L'appui d'un spécialiste qui saura accompagner la Commune avec un regard neutre paraît aujourd'hui essentiel. Le mandat courra sur plusieurs mois. L'objectif est d'assurer durablement la stabilité financière du groupe tout en garantissant la continuité et la qualité des services fournis à la population.

### **Entre actions et réflexions**

Bien que le climat d'urgence soit décrété et que les efforts actuels restent conséquents, les travaux à venir seront encore de longues haleines. Si certaines mesures ont déjà été mises en application, d'autres prendront plus de temps. Il s'agit de corriger la situation sur le long terme tout en garantissant le fonctionnement des services régaliens qui sont fournis par les collaborateurs d'ALTIS que l'Exécutif souhaite remercier.

## **Commune de Val de Bagnes**

Fabien Sauthier  
Président de Commune  
079 424 78 28

Antoine Schaller  
Secrétaire général adjoint  
079 451 18 78

---

#### **Secrétariat général**

Route de Clouchèvre 44, 1934 Le Châble VS  
Tél. +41 27 777 11 00 - [secretariatgeneral@valdebagnes.ch](mailto:secretariatgeneral@valdebagnes.ch)  
[www.valdebagnes.ch](http://www.valdebagnes.ch)

